

**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE RÉGULIÈRE
DU 9 FÉVRIER 2011
À 19 H 30**

Sont présents à titre de membres du Conseil municipal :

Monsieur Pierre-André Taddéo, conseiller, siège # 1
Monsieur Michel Mainville, conseiller, siège # 2
Madame Julie Lussier, conseillère, siège # 3
Madame Gisèle Simard, conseillère, siège # 4
Monsieur Daniel Meunier, conseiller, siège # 5
Monsieur Sébastien Raymond, Pro-Maire

Est également présente, madame Nancy Fortier, directrice générale.

Est absent monsieur le maire Denis Millier.

ORDRE DU JOUR

1. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 1.1 Constatation du quorum et ouverture de la séance
 - 1.2 Adoption de l'ordre du jour
 - 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance régulière 12 janvier 2011
 - 1.4 Dons et cotisations
 - 1.5 Formations des élus
 - 1.6 Semaine de l'action bénévole

2. **FINANCES**
 - 2.1 Approbation des comptes payés et à payer
 - 2.2 Remboursement fonds de roulement
 - 2.3 Ventes pour taxes
 - 2.4 Créances irrécouvrables

3. **TRAVAUX PUBLICS**

4. **URBANISME**
 - 4.1 Nomination en vertu de l'article 35 de la *Loi sur les compétences municipales*

5. **LOISIRS / ACTIVITÉS CULTURELLES / PATRIMOINE**
 - 5.1 Embauche du coordonnateur du camp de jour

6. **AGRICULTURE ET ENVIRONNEMENT**
 - 6.1 Délégation de pouvoir à la ville de Mont-Saint-Hilaire / RDD
 - 6.2 Charges pour entretien de la branche # 2 du cours d'eau Petite Décharge des Terres Noires

7. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

8. **RÈGLEMENTS**
 - 8.1 Adoption du 1^{er} projet de règlement **277-96-029-EE** / modification de la zone H-2 et autres
 - 8.2 Avis de motion / règlement **277-96-030-D** / modifiant les normes du règlement de lotissement de la zone H-7

9. **RAPPORT DES ÉLUS**

10. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

11. **LEVÉE DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE**

.....

1. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

1.1 **CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le pro-maire Sébastien Raymond constate le quorum et ouvre la séance à 19 h 30

2011-02-020 1.2 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PIERRE-ANDRÉ TADDÉO
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE GISÈLE SIMARD
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que proposé.

2011-02-021 1.3 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 12 JANVIER 2011**

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE GISÈLE SIMARD
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER DANIEL MEUNIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance régulière du 12 janvier 2011.

2011-02-022 1.4 **DONS ET COTISATIONS**

ATTENDU la demande d'aide financière pour un stage au Mali par une citoyenne de Saint-Charles, madame Roxanne Messier, dans le cadre d'un projet international pour une formation technique en éducation à l'enfance;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE JULIE LUSSIER
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER PIERRE-ANDRÉ TADDÉO
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

DE REMETTRE un montant de 75.00 \$ à madame Roxanne Messier pour le projet Ribambelle V.

ATTENDU QU'il y a des crédits disponibles pour cette dépense au poste budgétaire 02-110-00-970.

2011-02-023 1.5 **FORMATIONS DES ÉLUS ET DES ADMINISTRATEURS**

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE JULIE LUSSIER
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER PIERRE-ANDRÉ TADDÉO
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

D'AUTORISER la conseillère madame Gisèle Simard à assister « Aux ateliers Verts » donnés par *Les Fleurons du Québec* et qui aura lieu le 9 mars prochain, au coût de 150.00 \$ plus taxes ;

D'AUTORISER le maire, monsieur Denis Millier, à une formation sur la nécessité d'un travail d'équipe offert par l'*ADMQ* et la *FQM*, qui aura lieu le 9 avril prochain, au coût de 195.00 \$ plus taxes ;

D'AUTORISER madame Nancy Fortier, directrice générale à assister à la formation « Défis du gestionnaire municipal au quotidien » au coût de 495.00 \$ plus taxes ;

ÉTANT ENTENDU QUE madame Nancy Fortier renonce au remboursement de ses frais de déplacement pour assister à cette formation ;

ATTENDU QU'il y a des crédits disponibles pour ces dépenses aux postes budgétaires 02-110-00-416 et 02-130-00-454.

2011-02-024 1.6 SEMAINE DE L'ACTION BÉNÉVOLE

ATTENDU la *Semaine de l'action bénévole* qui aura lieu du 10 avril au 16 avril 2011;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE GISÈLE SIMARD
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE JULIE LUSSIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

DE PROCLAMER officiellement la semaine du 10 au 16 avril 2011, la *Semaine de l'action bénévole* et de le souligner par des panneaux aux entrées de la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu;

D'ENVOYER cette résolution au *Centre d'action bénévole de la Vallée-du-Richelieu*.

2. FINANCES

2011-02-025 2.1 APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PIERRE-ANDRÉ TADDÉO
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MICHEL MAINVILLE
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

DE DÉPOSER, d'accepter et d'approuver les comptes payés d'avance et la liste des comptes à payer au 9 février 2011 telle que présentée soit ;

1. Les dépenses incompressibles (résolution **2011-01-010**) au montant de 28 433.27 \$;
2. Les dépenses autorisées par la directrice générale (règlement **277-10-002**) au montant de 5 275.24 \$;
3. Le paiement des fournisseurs figurant sur la liste des comptes à payer au 9 février 2011 au montant de 32 028.06 \$;
4. Le paiement des résolutions antérieures au montant de 57 014.75 \$;
5. Les salaires des membres du Conseil au montant de 2 713.40 \$;
6. Les salaires du mois de janvier (11 janvier au 9 février 2011) pour la rémunération des pompiers au montant de 1 396.48 \$;
7. Les salaires du mois de janvier (11 janvier au 9 février 2011) pour la rémunération des employés municipaux au montant de 13 080.58 \$;

ATTENDU QU'il y a des crédits disponibles pour ces dépenses.

2011-02-026 2.2 REMBOURSEMENT FONDS DE ROULEMENT

ATTENDU QUE certains revenus de 2010 se sont avérés plus élevés que les prévisions budgétaires;

ATTENDU les résolutions 2010-03-060 et 2010-04-091 qui prévoyaient un emprunt au fonds de roulement remboursable sur une période de quatre (4) ans ;

ATTENDU les projets futurs pour la municipalité ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE GISÈLE SIMARD
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MICHEL MAINVILLE
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

DE procéder au remboursement complet du fonds de roulement de la municipalité de St-Charles-sur-Richelieu.

2011-02-027 2.3 VENTES POUR TAXES

ATTENDU QU'il y a des taxes impayées antérieures à l'année fiscale en cours;

ATTENDU QU'il existe un processus pour récupérer ces taxes avec la MRC;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PIERRE-ANDRÉ TADDÉO
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER MICHEL MAINVILLE
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

D'ADOPTER la liste des immeubles à vendre pour taxes impayées dont les comptes sont antérieurs au deuxième versement de 2010 :

MATRICULE	Taxes en souffrance
2960 43 4176	482,60 \$
2960 76 3713	2650,70 \$
3258 24 1263	5378,39 \$
2864 91 4688	14500,43 \$
2963 45 4132	1150,83 \$

DE DEMANDER à la *MRC* de vendre ceux-ci pour non-paiement de taxes;

D'INFORMER, par poste certifiée, le propriétaire dont l'immeuble doit être vendu pour non-paiement de taxes ;

DE MANDATER la directrice générale de la municipalité pour protéger les créances de la municipalité lors de la tenue de la vente pour taxes.

2011-02-028 2.4 CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

ATTENDU les recherches infructueuses effectuées pour retrouver les propriétaires des matricules 2856 50 1850 et 2962 02 6911 ;

ATTENDU les terrains visés par ces deux matricules ;

ATTENDU les procédures législatives coûteuses pour procéder à la vente pour taxes ;

ATTENDU les montants négligeables accumulés au fil des années (116.26 \$ et 12.44 \$ réciproquement);

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PIERRE-ANDRÉ TADDÉO
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE GISÈLE SIMARD
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

DE TRANSFÉRER ces deux créances au poste budgétaire « créances irrécouvrables ».

3. TRAVAUX PUBLICS

4. URBANISME

2011-02-029 4.1 NOMINATION EN VERTU DE L'ARTICLE 35 DE LA LOI SUR LES COMPÉTENCES MUNICIPALES

ATTENDU QUE l'article 35 de la *Loi sur les compétences municipales* oblige toute municipalité à nommer une personne pour tenter de régler les mécontentes visées à l'article 36 en ce qui concerne la clôture mitoyenne, le fossé mitoyen, le fossé de drainage et découvert ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE GISÈLE SIMARD
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER DANIEL MEUNIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

DE NOMMER madame Michèle Bérubé pour appliquer l'article 35 de la *Loi sur les compétences municipales*.

5. LOISIRS / ACTIVITÉS CULTURELLES / PATRIMOINE

2011-02-030 5.1 EMBAUCHE DU COORDONATEUR DE CAMP JOUR

ATTENDU la tenue du camp de jour « Boutentrin » en 2011 ;

ATTENDU le budget 2011 et la recommandation de madame Catherine Dumouchel de retenir les services de monsieur Francis St-Germain à titre de coordonnateur ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE GISÈLE SIMARD
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER PIERRE-ANDRÉ TADDÉO
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

DE RETENIR les services de monsieur Francis St-Germain à titre de coordonnateur du camp de jour pour l'été 2011 ;

ÉTANT ENTENDU QUE la dépense autorisée n'excédera pas la prévision budgétaire.

6. AGRICULTURE ET ENVIRONNEMENT

2011-02-031 6.1 DÉLÉGATION DE POUVOIR À LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE / RDD

ATTENDU QUE l'article 29.9 de la *Loi sur les cités et villes* et les articles 14.3 et 14.4 du *Code Municipal* qui permettent aux municipalités de procéder à une demande commune de soumissions publiques pour l'adjudication d'un contrat de fourniture de services ;

ATTENDU QUE les municipalités de Mont-Saint-Hilaire, Saint-Charles-sur-Richelieu, Saint-Denis-sur-Richelieu, McMasterville, Saint-Marc-sur-Richelieu, Saint-Mathieu-de-Beloeil, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Basile-le-Grand, Otterburn Park et Beloeil désirent prendre part à une demande commune de soumissions publiques relativement au contrat de collecte et l'élimination des résidus domestiques dangereux ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE JULIE LUSSIER
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER PIERRE-ANDRÉ TADDÉO
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire agisse comme municipalité délégataire, conformément à l'article 29.6 de la Loi sur les cités et villes et à l'article 14.4 du Code municipal du Québec afin de procéder à un appel d'offres pour le contrat de collecte et élimination des résidus domestiques dangereux incluant les villes de Beloeil, McMasterville, Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park, Saint-Basile-le-Grand, Saint-Charles-sur-Richelieu, Saint-Denis-sur-Richelieu, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Marc-sur-Richelieu et Saint-Mathieu-de-Beloeil;

QUE monsieur Jean Clément, directeur du Service de sécurité incendie de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, agisse à titre de mandataire en ce qui concerne ledit dossier ;

QUE les collectes se tiennent aux dates suivantes:

- Mont-Saint-Hilaire	30 avril 2011
- Saint-Charles-sur-Richelieu / Saint-Denis-sur-Richelieu	30 avril 2011
- Saint-Mathieu-de-Beloeil	30 avril 2011
- McMasterville	21 mai 2011
- Saint-Jean-Baptiste	28 mai 2011
- Saint-Marc-sur-Richelieu	4 juin 2011
- Saint-Basile-le-Grand	9 juillet 2011
- Otterburn Park	3 septembre 2011
- Beloeil	24 septembre 2009

QUE l'approbation de la soumission par la Ville de Mont-Saint-Hilaire lie envers l'adjudicataire chaque municipalité qui a pris part à la demande commune de soumissions publiques.

2011-02-032

6.2

**CHARGES POUR ENTRETIEN DE LA BRANCHE # 2 DU COURS D'EAU
DE LA PETITE DÉCHARGE DES TERRES NOIRES**

ATTENDU la résolution 2010-06-133 concernant la demande d'entretien à la MRC du cours d'eau de la branche # 2 de la Petite Décharge des Terres Noires (anciennement nommé cours d'eau Hébert);

ATTENDU QUE le rapport de madame Julie Thibodeau, coordonnatrice aux cours d'eau à la MRC de La Vallée-du-Richelieu, confirme le besoin d'entretien de ladite branche;

ATTENDU QUE la Petite Décharge des Terres Noires et ses branches se trouvent sur les territoires des MRC de La Vallée-du-Richelieu et des Maskoutains et est, par conséquent, sous la juridiction du Bureau des délégués composé de ces deux MRC ;

ATTENDU QU'afin de faire diminuer les coûts d'entretien et de faciliter l'entretien de la branche 2 de la Petite Décharge des Terres Noires, la MRC des Maskoutains propose d'être maître d'œuvre dans le dossier et a préparé à cet effet un estimé des coûts ainsi qu'un échéancier ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE GISÈLE SIMARD
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER DANIEL MEUNIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

QUE la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu demande au Bureau des délégués des M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu et des Maskoutains de procéder à l'entretien du cours d'eau branche 2 de la Petite Décharge des Terres Noires ;

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu est favorable à ce qu'une entente soit signée avec la MRC des Maskoutains afin de déléguer à celle-ci la compétence du Bureau des délégués pour la durée des travaux;

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu est favorable à ce que les bassins de drainage bénéficiant des travaux éventuels dans la

branche 2 de la Petite Décharge des Terres Noires soient déterminés, par des professionnels mandatés à cette fin et aux frais des municipalités concernées, avec une marge d'erreur d'au plus 10 % et s'engage à cette fin à fournir sur demande les extraits de matrice graphique et les rôles d'évaluation permettant l'identification des propriétaires intéressés ;

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu accepte d'assumer tous les frais relatifs à l'entretien demandé pour les superficies contributives situées sur son territoire et prévoit les répartir au prorata des superficies contributives au bassin versant ($\pm 10\%$).

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8. RÈGLEMENTS

2011-02-033 8.1 ADOPTION DU 1ER PROJET / RÈGLEMENT 277-96-029-EE / MODIFICATION DE LA ZONE H-2 ET AUTRES

ATTENDU l'avis de motion donné lors de l'assemblée du 12 janvier dernier ;

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu copie du premier projet de règlement **277-96-029-EE**, s'en déclare satisfait et renonce à sa lecture;

ATTENDU QUE le 1^{er} mars, la municipalité tiendra une consultation publique sur ce projet de règlement ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE JULIE LUSSIER
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE GISÈLE SIMARD
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

D'ADOPTER séance tenante le premier projet du règlement **277-96-029-EE** modifiant la zone H-2 et autres.

2011-02-034 8.2 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT 277-96-030-D / MODIFIANT LES NORMES DU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT DE LA ZONE H-7

Avis de motion est donné par madame la conseillère Julie Lussier, qu'à une séance subséquente sera adopté le règlement numéro **277-96-030-D** modifiant les normes de lotissement de la zone H-7.

9. RAPPORT DES ÉLUS

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

2011-02-035 11. LEVÉE DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés,

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE GISÈLE SIMARD
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER PIERRE-ANDRÉ TADDÉO
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

QUE la séance soit close à 7 h 48

Sébastien Raymond
Pro-Maire

Nancy Fortier
Directrice générale